

RÉGLEMENT DU PRIX « Avenir de la Recherche Clinique »

Édition 2024

Préambule

L'AFCROs est née en 2002 de la réflexion commune de sociétés de services et de conseil en développement pharmaceutique et médical pour les Produits de Santé. Son objectif est de :

- ✓ Démontrer et soutenir le haut degré de professionnalisme des sociétés de recherche clinique françaises,
- ✓ Préserver l'emploi des collaborateurs Français,
- ✓ Défendre les intérêts de tous les professionnels du secteur et des patients,
- ✓ S'engager pour une recherche éthique et responsable.

L'action de l'AFCROs est uniquement associative. L'AFCROs se veut dynamique et réactive, tout en respectant fondamentalement l'indépendance des sociétés membres et de leur situation concurrentielle.

L'AFCROs organise chaque année la Journée de la Recherche Clinique, un événement qui réunit plus de 400 participants industriels, académiques, médecins investigateurs, associations de patients, CRO, bureaux d'études et prestataires de services en recherche clinique. Cet événement est l'occasion de présenter son expertise et savoir-faire, et de nouer des contacts avec les acteurs de la recherche clinique.

Article 1 – Objet du Prix

Le prix « Avenir de la Recherche Clinique » est destiné à mettre en lumière et récompenser des travaux de recherche fondamentale ou appliquée, à l'origine de futures innovations méthodologiques ou thérapeutiques en Santé Humaine.

Ce prix est décerné dans deux catégories :

- ✓ La catégorie « **Stage de Master** » destinée à récompenser des travaux de recherche réalisés dans le cadre d'un stage de Master de sciences.
- ✓ La catégorie « **Travaux de thèse** » destinée à récompenser des travaux de recherche réalisés dans le cadre d'une thèse de sciences.

Les travaux de recherche éligibles devront avoir été menés au cours des années 2022 et/ou 2023.

Article 2 – Montant du Prix

Le Prix est doté en 2024 de 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros), ainsi répartis :

- ✓ Le lauréat du Prix, dans la catégorie « **Stage de Master** » reçoit une somme d'un montant de 750 € (sept cent cinquante euros).

- ✓ Le lauréat du Prix, dans la catégorie « **Travaux de thèse** » reçoit une somme d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros).

Article 3 – Candidatures

Peut faire acte de candidature, toute personne avec un titre d'étudiant en thèse ou master ayant été soutenu en 2023, sans condition de nationalité, ayant effectué un séjour d'au moins deux mois dans un laboratoire de recherche du secteur public ou privé, en France ou à l'étranger.

Dans la catégorie « **Travaux de thèse** », l'obtention de la thèse à la date de soumission du dossier de candidature n'est pas obligatoire.

Ne peuvent postuler pour l'édition en cours les personnes qui, à la date limite du dépôt de candidature, résident à l'étranger.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de participation, au titre d'une seule catégorie.

Les candidats doivent s'assurer de la libre diffusion de leurs travaux de recherche.

Toute candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions à la signature de son dossier de candidature.

Article 4 – Dossiers de candidature

L'élaboration et la diffusion de l'appel à candidatures sont assurées par le service de communication de l'AFCROs et le comité organisateur de la Journée de la Recherche Clinique.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- ✓ Le formulaire de candidature (téléchargeable ici : <https://journee-recherche-clinique.fr/wp-content/uploads/2023/12/Formulaire-de-candidature-Prix-ARC-2024.doc>)
- ✓ Un curriculum vitae en 1 page maximum,
- ✓ Un résumé des travaux en 2 pages maximum, mentionnant le laboratoire d'accueil

Les dossiers seront au choix rédigés en français ou en anglais.

Un exemplaire électronique (un seul fichier au format PDF) doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : prixavenirRC@afcros.com

La date limite d'envoi est fixée au **18/02/2024** avant minuit, la date d'émission du message pour les dossiers transmis par courriel faisant foi.

Après vérification de la conformité des dossiers au présent règlement, un courriel de confirmation est adressé aux candidats pour accuser réception de l'ensemble des pièces constitutives de leur dossier.

L'AFCROs organise la réception, l'enregistrement et l'instruction des dossiers de candidature.

Article 5 – Membres du jury

Le jury est composé de tous les membres du Comité d'Organisation de la Journée de la Recherche Clinique : ils sont au nombre de 6 pour l'année 2023-2024. Les réunions de jury seront organisées par l'AFCROs.

Le jury est renouvelé chaque année. Il est constitué de personnes salariées dans une CRO, tous les domaines d'activité propres aux sociétés de service pouvant être représentés.

Article 6 – Procédure de sélection

L'AFCROs vérifie la recevabilité des candidatures au regard des dispositions de l'article 3.

L'évaluation et le classement des candidatures par catégorie sont confiés aux membres du jury.

Dans le cas où un membre du jury est lié sur le plan professionnel ou personnel à l'un des candidats, il se retire du jury pour la catégorie dans laquelle se présente le candidat.

Le jury, à l'initiative de l'AFCROs, organise des réunions restreintes pour l'admissibilité des candidatures, et le classement des dossiers. Il se réunit une fois, en formation plénière, pour la sélection finale des candidates.

Le jury n'a pas à motiver le classement des candidatures qu'il a retenu.

Les membres du jury s'engagent à garder confidentielles leurs délibérations.

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du Prix s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats.

Article 7 – Résultats et remise des Prix

Les lauréats de chaque catégorie sont informés par téléphone au plus tard le **01/03/2024**.

Les candidats non retenus reçoivent une notification par mail envoyée par l'AFCROs entre le **01/03/2024** et le **09/03/2024**.

Les Prix sont délivrés aux lauréats lors d'une cérémonie organisée le **14/03/2024** au cours de la Journée de la Recherche Clinique à Paris. Les frais de transport des lauréats seront pris en charge par l'AFCROs pour les personnes résidant en France métropolitaine. Pour les personnes résidant hors France métropolitaine, le prix pourra être remis par visio-conférence.

Les candidats non retenus sont également conviés à participer à cette journée, une invitation leur sera communiquée par mail lors de la notification de « non sélection ».

Article 8 – Garanties en matière de déontologie et d'intégrité

Les lauréats sont désignés et les prix leur sont attribués sous réserve qu'ils présentent toutes les garanties en matière de déontologie et d'intégrité scientifique et qu'ils aient menés leurs travaux avec dignité, éthique, impartialité et probité.

En cas de non-respect de ces obligations, le prix pourra être retiré par l'AFCROs.

Un remboursement des sommes versées à la suite de la remise du prix peut leur être demandé. L'AFCROs pourra décider de réattribuer le prix au candidat classé au rang suivant dans la même catégorie.

Article 9 – Publicité du règlement intérieur

Le présent règlement est publié sur le site de la Journée de la Recherche Clinique : <https://journee-recherche-clinique.fr/>